

# RÈGLEMENT DES 10 KM ARCACHON 2022 24<sup>ÈME</sup> ÉDITION



*Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants,*

## ► **ARTICLE PREMIER : Organisateur**

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (Siret n°47835536500014) avec l'aide logistique et financière de la Ville d'Arcachon organise la 24<sup>ème</sup> édition des 10 Km d'Arcachon le **dimanche 4 décembre 2022**.

Un site internet géré par la même association et dédié à cet évènement a été créé à l'adresse suivante : <https://10kmarcachon.fr>.

Le classement informatique est effectué à l'aide de dossards à puces électroniques par la société PROTIMING FRANCE.

## ► **ARTICLE 2 : Participants**

La course est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s selon les conditions mentionnées à l'article 6. Les catégories d'âge acceptées sont de Cadets (2006/2007) à Master 9, femmes et hommes. Les handisports fauteuils ainsi que les marcheurs ne sont pas acceptés.

**Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.**

Un **SAS de départ** est prévu pour les coureurs : moins de 39 minutes pour les Hommes et moins de 45 minutes femmes, sur justificatif.

## ► **ARTICLE 3 : Parcours**

Le plan du parcours est à retrouver sur le site [10kmarcachon.fr](http://10kmarcachon.fr).

Parcours de dix kilomètres, plat, empruntant les rues du quartier de l'Aiguillon, le boulevard de la promenade, puis légèrement vallonné, en longeant les plages du bord de mer.

Points remarquables du parcours :

- ↳ Départ : Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.
- ↳ Poste de ravitaillement : à mi-parcours, ainsi qu'à l'arrivée.
- ↳ Arrivée : Port de Pêche d'Arcachon.

- ↳ Ravitaillement de l'arrivée : pas de ravitaillement commun comme habituellement les années passées. Une fois la ligne d'arrivée franchie les coureurs passeront à travers un SAS dans lequel leur sera remis une bouteille d'eau ainsi qu'un sac contenant le ravitaillement en sachets individuels fermés.
- ↳ Des douches seront présentes au stade Matéo Petit d'Arcachon.

#### ▶ **ARTICLE 4 : Horaires & Retrait des dossards**

**Départ** : dimanche 4 décembre 2022 à **10<sup>H</sup>**, Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.

**Remise des Prix** : à partir de 11<sup>H</sup>45 à la halle de l'Aiguillon.

#### **Retrait des dossards :**

- stade Matéo Petit (Boulevard Deganne, Arcachon) :
  - o samedi 3 décembre de 9<sup>H</sup> à 18<sup>H</sup>
  - o dimanche 4 décembre 2022 de 8<sup>H</sup> à 9<sup>H</sup>30 .
- magasin JOUECLUB Bègles, Rives d'Arcins : lundi 28 et mardi 29 novembre 2022
- magasin JOUECLUB Biganos : jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### ▶ **ARTICLE 5 : Inscriptions, Tarifs, Renseignements**

Informations relatives à l'inscription :

- Inscriptions en ligne sur [10kmarcachon.fr](http://10kmarcachon.fr) ou via le site [protiming.fr](http://protiming.fr). **Les inscriptions se feront uniquement en ligne.**
- Ouverture** des inscriptions en ligne : **lundi 1<sup>er</sup> août 2022**
- Clôture** des inscriptions en ligne : **mercredi 1 décembre 2022 à 23<sup>H</sup>59**
- Inscriptions limitées à 1800 dossards.**

#### **Tarifs :**

- o **Tarif de l'inscription en ligne : 15 €.** Ce prix comprend l'engagement en ligne, un souvenir de la course. Prix à 20€ pour les coureurs s'inscrivant le samedi 4 décembre sur place, en fonction des places encore disponibles.
- o **Tarif « Challenge ALTEA : 10Km + Run in Pyla » :** pour les coureurs qui lors de l'inscription aux 10Km d'Arcachon 2022 s'inscriront dans le même temps à la « Run in Pyla 2023 » également organisée par l'ALTEA, bénéficieront d'un **tarif avantageux de 23€**. Ce tarif donne lieu à l'inscription respective aux deux courses, ainsi qu'à la dotation offerte pour chacun d'entre elle. Un classement au temps cumulé sur les deux courses sera établi.

Les coureurs recevront un dossard à puce. Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Senior.

#### **Renseignements :**

- Sur le site internet : [www.10kmarcachon.fr](http://www.10kmarcachon.fr)
- Par mail : [course@10kmarcachon.fr](mailto:course@10kmarcachon.fr)
- Par téléphone auprès de M. ROUMEGOUS Stéphane au 06.82.58.01.42.

## ► **ARTICLE 6 : Conditions de participation**

Pour participer à la compétition, certaines conditions de participation sont requises :

- 1) Les **non-licenciés** devront fournir un **certificat médical** de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'évènement** (soit une date ultérieure au 4 décembre 2021).
- 2) Pour les **licenciés** sont acceptées les **licences FFA** en cours de validité pour la saison 2022-2023 du type athlé-compétition, athlé-running ainsi que les *Pass J'aime Courir* (validant un certificat médical de moins d'un an).
- 3) Les licences **UFOLEP, FSCF, FSGT** portant la **mention athlétisme** sont également acceptées.
- 4) Conformément à la nouvelle réglementation, **les licences de la Fédération Française de Triathlon ne sont pas acceptées.**
- 5) Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale écrite.
- 6) Toute personne qui fournira un certificat médical périmé, falsifié ou une licence en dehors de la saison 2022-2023 se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.
- 7) Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

Le **certificat médical ou la licence est à fournir** le plus rapidement possible après l'inscription par la voie informatique sur le **module de dépôt** sur le site Protiming ou des 10Km d'Arcachon **avant le vendredi 2 décembre 2022 à 21<sup>H</sup>.**

*Nota bene : les licenciés devront également mettre en ligne leurs licences afin de voir leurs inscriptions validées.*

**Attention :** Tout document **illisible ou non conforme sera refusé.**

Les coureurs n'ayant pas fourni un certificat médical valide et dont les dossiers d'inscription ne sont pas validés, devront **obligatoirement présenter un certificat médical valide lors du retrait du dossard** (les certificats médicaux seront *recupérés* et *gardés* par l'organisateur).

La présentation de la carte d'identité ou de la licence sera demandé lors de la remise du dossard.

## ► **ARTICLE 7 : Responsabilité, accident**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course.

## ► **ARTICLE 8 : Récompenses**

Les divers classements seront faits à partir du classement général. Ce dernier sera réalisé grâce aux dossards à puces que les coureurs devront porter dès le départ, jusqu'au passage de la ligne d'arrivée au niveau du torse.

Seront récompensés :

- ↪ Classement **Scratch** : 3 premières femmes et 3 premiers hommes
  - Trophée et prix offerts par nos partenaires
  - Trophée spécial pour les vainqueurs *Femme* et *Homme*
- ↪ Un Trophée pour les deux premiers de chaque catégorie (*Cadet - Junior - Espoir - Senior – Master 1 à Master 9*), différencié selon le sexe.
- ↪ Un Trophée pour la 1<sup>ère</sup> équipe Homme et pour la 1<sup>ère</sup> équipe Femme (4 participants).

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

### ► **ARTICLE 9 : Droits à l'image & CNIL**

Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Il en est de même pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la Fédération Française d'Athlétisme (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)).

### ► **ARTICLE 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté de dernière minute interdisant la manifestation, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En fonction des conditions sanitaires liées à d'éventuelles épidémies, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer les adaptations nécessaires en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation en vigueur.

### ► **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement**

Par son inscription le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route, le respect d'autrui ainsi que le présent règlement.

\* \* \*

## **Règlement de la course des 10Km d'Arcachon 2022 – 24<sup>ème</sup> Édition**

*Défini par le comité d'organisation des 10Km d'Arcachon*

*Mis à jour le 9 août 2022*